

ETAT CIVIL

M **Nom** _____
 Mme
 Mlle
 M - Mme **Prénom** _____

Adresse Fiscale _____

Code Postal _____ **Ville** _____

Né(e) le ____/____/____ **A** _____ **Dépt** ____

Nationalité _____ **Email** _____

Joindre obligatoirement une pièce d'identité (carte nationale d'identité recto/verso ou passeport en cours de validité)

PARTIE I : RECEPISSE

ARTICLE L.341-12 ET L.341-16 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER (CMF)

JE RECONNAIS (cocher l'une des deux cases ci-dessous):

Avoir acquis des parts du fonds d'investissement de proximité (FIP) 123EXPANSION III en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L.341-1 du CMF**.

Avoir été démarché ce jour par, ci-après dénommé le « Démarcheur », agissant pour le compte de la société 123VENTURE :

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Agissant au nom et pour le compte de la société (nom du cabinet) _____

Numéros d'enregistrement dans le fichier des démarcheurs de la Banque de France :

Démarcheur : **1** _____ / Société (cabinet) : **2** _____

JE CERTIFIE :

- ✓ Que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme.
- ✓ Que le démarcheur m'a proposé l'acquisition de parts du FIP 123EXPANSION III après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience, de mes objectifs en matière de placement et m'avoir justifié de son nom, de son adresse professionnelle, du nom et de l'adresse de la personne morale pour le compte de laquelle le démarchage est effectué ;
- ✓ Que le démarcheur m'a remis la notice d'information et la plaquette commerciale du FIP 123EXPANSION III, dont je certifie avoir pris connaissance, et m'a informé que le règlement agréé par l'AMF est à ma disposition sur simple demande de ma part ;
- ✓ Que le démarcheur m'a communiqué d'une manière claire et compréhensible, les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du FIP 123EXPANSION III;
- ✓ Que le démarcheur a attiré mon attention sur l'avertissement de l'Autorité des Marchés Financiers figurant dans la notice d'information, dont je certifie avoir pris connaissance;
- ✓ Que le démarcheur m'a informé de l'absence de droit de rétractation prévu à l'article L.341-13 I et II du CMF ;
- ✓ **Que le démarcheur m'a informé, en cas de démarchage à domicile, sur mon lieu de travail ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de ce(s) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s), de l'existence à mon profit d'un délai de réflexion de 48 heures prévu à l'article L.341-16 IV et V du CMF. Ce délai de réflexion court à compter du lendemain de la signature du présent document. Si le délai de réflexion expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.**

Fait à _____

LE ____/____/____

Signature(s) du ou des souscripteur(s) précédée(s) de la mention « lu et approuvé »

La signature du bulletin de souscription ci-joint ainsi que le versement des fonds y afférent, ne peuvent intervenir que 3 jours ouvrés après la signature du présent récépissé selon les modalités ci-dessus précisées.

*Société de gestion agréée par l'AMF (17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02) sous le n°GP 01-021. N° RCS Paris B 432 510 345

**Constitue un acte de démarchage bancaire ou financier toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit, avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir, de sa part, un accord sur: La réalisation par une des personnes mentionnées au 1° de l'article L. 341-3 d'une opération sur un des instruments financiers énumérés à l'article L. 211-1;...

Constitue également un acte de démarchage bancaire ou financier, quelle que soit la personne à l'initiative de la démarche, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans les lieux non destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins.

PARTIE II : BULLETIN DE SOUSCRIPTION

SOUSCRIPTION

Je **déclare** avoir reçu la notice d'information et pris connaissance du règlement relatif au Fonds d'Investissement de Proximité 123EXPANSION III, déclare adhérer au fonds et à son règlement, et je m'engage irrévocablement à souscrire à* :

Nombre de parts A*	Valeur de la part (droits d'entrée de 5% compris)	Montant du versement
<input type="text"/> <input type="text"/> X	525,00 EUROS	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/> €

* Souscription minimale de 3 parts A d'une valeur de 500 euros chacune

A titre indicatif, la réduction d'impôts sur le revenu est égale à 25% des versements (droits d'entrée compris) dans la limite annuelle de 12 000 euros pour une personne seule (soit une réduction maximale de 3 000 euros), et 24 000 euros pour un couple marié ou lié par un pacs soumis à une imposition commune (soit une réduction maximale de 6 000 euros).

PAIEMENT ET LIVRAISON DES TITRES

Mon règlement est effectué par chèque à l'ordre de FIP 123EXPANSION III, pour un montant total de (somme à écrire en toutes lettres) :

€

Mes parts A sont à livrer (cocher la case correspondante):

En nominatif pur à mon nom auprès du Dépositaire et cela sans frais ni droits de garde (choix pris par défaut).

Sur mon compte-titres dont voici les coordonnées bancaires (joindre un RIB):

Code Banque Code Guichet N° de compte Clé RIB

Numéro d'affilié Euroclear :

La propriété des parts est constatée par l'inscription dans un registre tenu à cet effet par le Dépositaire. Cette inscription donne lieu à la délivrance d'une attestation fiscale nominative relative à la souscription émise par le Dépositaire et remise au porteur.

AVANTAGES FISCAUX

Afin de bénéficier des avantages spécifiques aux FIP, je déclare :

- m'engager à conserver les parts A acquises pendant cinq ans au moins conformément aux dispositions de l'article 199 terdecies OA du CGI,
- être fiscalement domicilié en France,
- ne pas détenir, moi-même, mon conjoint, nos ascendants et descendants, ensemble, plus de 10% des parts du fonds à aucun moment, ni plus de 25% des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du fonds.

Fait à _____

Le en quatre exemplaires, le dernier étant à conserver par le souscripteur pour envoi aux services fiscaux avec l'attestation fiscale

Signature(s) du ou des souscripteur(s), précédée(s) de la mention « Lu et Approuvé »

En cas de démarchage, la signature du bulletin de souscription ci-joint ainsi que le versement des fonds y afférent, ne peuvent intervenir que 3 jours ouvrés après la signature du récépissé relatif au délai de réflexion (Partie I ci-jointe).

Nom ou cachet du Conseiller

FCPI-ENLIGNE
com

DCGA
47 rue POTERNE
21200 BEAUNE

AVERTISSEMENT

Lorsque vous investissez dans un FIP (Fonds d'Investissement de Proximité), vous devez tenir compte des éléments et des risques suivants :

- Le Fonds va investir au moins 60 % des sommes collectées dans des entreprises à caractère régional, dont au moins 10 % dans de jeunes entreprises (créées depuis moins de 5 ans). Les 40 % restant seront éventuellement placés dans des instruments financiers autorisés par la réglementation, par exemple des actions ou des fonds (ceci est défini dans la notice du FIP).
- Pour vous faire bénéficier de l'avantage fiscal, les seuils de 10 et de 60 % précédemment évoqués devront être respectés dans un délai maximum de 2 exercices et vous devrez conserver vos parts pendant au moins 5 ans. Cependant la durée optimale du placement n'est pas liée à cette contrainte fiscale du fait d'investissements du Fonds dans des sociétés régionales, souvent de petites tailles, dont le délai de maturation est en général important.
- Votre argent va donc être en partie investi dans des entreprises qui ne sont pas cotées en bourse. La valeur de vos parts sera déterminée par la société de gestion selon la méthodologie décrite dans le règlement du Fonds, sous le contrôle du dépositaire et du commissaire aux comptes du Fonds. Le calcul de cette valeur est délicat.
- Le rachat de vos parts peut dépendre de la capacité du Fonds à céder rapidement ses actifs ; il peut donc ne pas être immédiat ou s'opérer à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative connue.
- En cas de cession de vos parts à un autre souscripteur, le prix de cession peut être également inférieur à la dernière valeur liquidative connue.